

# Rencontre des présidents de CLE de SAGE du bassin Rhin-Meuse

Mardi 10 novembre 2015

Compte rendu

## Présents :

SAGE Bassin ferrifère : Vincent Matélic (vice-président de la CLE), Adeline Albrecht et Camille Barthe (animateurs du SAGE)

SAGE Bassin Houiller : Jean-Bernard Martin (président de la CLE) et Agnès Daunois (animatrice du SAGE)

SAGE Doller : Maryvonne Buchert (vice-présidente de la CLE) et Sylvain Cuenot (animateur du SAGE)

SAGE Giessen-Lièpvrette : Jean-Marc Riebel (président de la CLE) et Emmanuelle Siry (animatrice du SAGE)

SAGE Grès du Trias Inférieur : Alain Pierre (membre du bureau de la CLE) et Juliette Cuny (animatrice du SAGE)

SAGE Ill-Nappe-Rhin : Monique Jung (présidente par intérim de la CLE) et Delphine Rousset (animatrice du SAGE)

SAGE Largue : Daniel Dietmann (président de la CLE) et Nicolas Faessel (animateur du SAGE)

SAGE Lauch : Alain Grappe (président de la CLE) et Sylvain Cuenot (animateur du SAGE)

SAGE Moder : Vincent Moitrier (animateur du SAGE)

Comité de bassin : Claude Gaillard (président)

AERM : Marc Hoeltzel, Pascal Duchene, Philippe Goetghebeur, Stéphanie Griès, Bruno Pellerin, Anne-Sophie Petitdidier, Jean-Marc Vauthier, Sarah Walter, Katia Schmitzberger

ONEMA : Patrick Weingertner

DREAL Alsace : Vincent Humbert

DREAL Champagne-Ardenne : Yohan Solterman

DREAL Lorraine : Armand Bellott

Délégation de bassin : Aude Martin

Excusés : Aurélie Toussaint (PNR Lorraine, porteur de l'émergence du SAGE Rupt de Mad-Esch-Trey)

PJ. : La présentation Powerpoint de la réunion

## **1. Introduction**

Claude Gaillard accueille les participants. Il met en avant le **rôle de relai que les CLE jouent sur le terrain pour la mise en œuvre de la politique de l'eau**. Les CLE permettent aussi une vision globale, préventive et à long terme de l'eau sur le territoire. Il insiste sur l'importance du réseau des présidents de CLE, de l'intérêt de se fédérer pour mieux échanger, se faire entendre.

Marc Hoeltzel insiste sur le rôle important des SAGE dans la politique de l'eau, rôle renforcé avec le SDAGE 2016-2021 qui vise à une **association le plus en amont possible des CLE et autres structures relais comme les EPTB et les Syndicats mixtes de SCoT**. Il souhaite travailler sur une amélioration de l'articulation entre les CLE et le Comité de bassin. Il met également en exergue l'intérêt du travail en réseau, qui permet des échanges, du benchmarking même au-delà du bassin Rhin-Meuse.

Daniel Dietmann rappelle que Jean-Laurent Vonau, président de la CLE du SAGE Ill-Nappe-Rhin de 1999 à 2014, était à l'initiative du réseau des SAGE alsaciens.

Il ajoute que la relation à l'eau a changé sur les territoires grâce aux SAGE. La reconnaissance des SAGE avance mais il estime qu'il est encore nécessaire de mieux « vendre » les SAGE, de **donner envie aux acteurs locaux de mettre en place un SAGE, de montrer l'intérêt de le faire**.

## **2. Présentation des SAGE du bassin Rhin-Meuse**

Une fiche synthétique a été réalisée pour chaque SAGE du bassin Rhin-Meuse. Elle présente le territoire du SAGE, les grands enjeux, la gouvernance (CLE, animation du SAGE) et l'état d'avancement du SAGE. Ces fiches seront mises en ligne sur le site internet de l'AERM, après un dernier échange pour validation avec les CLE.

Stéphanie Griès présente succinctement les SAGE du bassin Rhin-Meuse, les enjeux sur les territoires de SAGE et les réponses que peuvent apporter les SAGE et les CLE.

Philippe Goetghebeur présente les modalités d'aide de l'AERM aux SAGE dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme d'interventions.

## **3. Définition des modalités de l'implication pro-active des CLE**

Philippe Goetghebeur présente les propositions pour favoriser l'implication des CLE dans la définition et la mise en œuvre de la politique de l'eau sur la base des éléments de rédaction du SDAGE.

Ces propositions ont été discutées avec chaque président de CLE lors de rencontres préalables, avec les services de l'Etat, et avec les animateurs de SAGE lors de la journée délocalisée des animateurs de SAGE le 28 septembre 2015 à Manspach.

### **a) Représentations croisées CLE-EPTB-SM SCoT**

Monique Jung adhère aux propositions faites. Elle met en exergue le fait que la politique de l'eau se décline au niveau local et que la CLE joue un rôle de relai local très important.

Jean-Marc Riebel est également en phase avec ces propositions. La CLE est co-producteur de la politique de l'eau, avec un rôle central et privilégié, notamment s'il y a un EPTB sur le secteur. L'articulation entre la CLE et le Syndicat Mixte (SM) de SCoT est un rouage essentiel. Sur le SAGE Giessen-Lièpvrette, le SM SCoT est membre « es qualité » de la CLE. Le président de la CLE est par ailleurs vice-président du SM SCoT. Il estime que l'absence d'une couverture complète de SAGE est une faiblesse (à noter que l'Alsace est entièrement couverte de SCoT).

Alain Grappe précise que des difficultés d'articulation entre les SCoT et les SAGE sont présentes du fait du décalage entre ces documents, en termes d'avancement ou de contenu. Sur le SAGE de la Lauch, des échanges politiques informels existent. Des élus siègent à la fois au SM SCoT et à la CLE.

Jean-Bernard Martin s'interroge sur la façon d'associer le SCoT. Sur le SAGE bassin houiller, le portage de la mise en œuvre du SAGE par le SM du SCoT Val de Rosselle est envisagé.

Vincent Matélic indique que certains territoires sur le périmètre du SAGE bassin ferrifère n'ont pas de SCoT. Par ailleurs la CLE devrait être consultée le plus en amont possible dans le cadre des démarches d'urbanisme (SCoT, PLUi, ...). La CLE est souvent consultée en dernière instance. Cela peut aboutir à des situations conflictuelles. Cela est d'autant plus difficile à gérer pour un SAGE qui compte 258 communes.

Jean-Marc Riebel ajoute que l'animateur du SAGE devrait être associé à toutes les phases d'élaboration du document d'urbanisme. La structure porteuse du SAGE (Département ou Région) est parfois consultée en tant que Personne Publique Associée, mais souvent trop tard, la procédure étant quasiment finalisée.

Daniel Dietmann indique que la CLE du SAGE Largue est consultée par les collectivités dans le cadre des PLU, de leurs projets. La CLE facilite la résolution de problèmes complexes, apporte des réponses aux demandes des exploitants agricoles, des collectivités, des riverains,...

Marc Hoeltzel indique que l'AERM peut accompagner les CLE dans leurs démarches. L'objectif de ces représentations croisées est de créer des liens durables. C'est une action de long terme.

Il met en perspective le rôle des CLE avec la gouvernance locale à mettre en place dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Des passerelles et des interfaces sont à créer entre les porteurs de SAGE, les EPAGE, ...

**Marc Hoeltzel souligne que ces points sont essentiels et pourront faire l'objet de réflexions approfondies qui seront partagées lors de la prochaine réunion.**

b) Association des CLE aux MISEN

Armand Bellott rappelle le fonctionnement des MISEN. Les MISEN sont constituées des services de l'Etat et établissements publics dans le domaine de l'eau et de la nature, à l'échelle départementale. Elles participent activement à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'eau, ainsi qu'à sa cohérence avec les autres politiques publiques.

Vincent Humbert de la DREAL Alsace adhère également au principe d'associer les CLE le plus en amont possible.

Patrick Weingertner participe aux 10 MISEN élargies du bassin Rhin-Meuse. Il précise que les habitudes sont différentes suivant les MISEN. Par ailleurs, les MISEN élargies existent depuis 2011. Ce sont des organes encore jeunes, plutôt techniques, qui devraient développer une dimension plus stratégique.

**Les services de l'Etat définiront en 2016 les modalités pour favoriser la représentation des CLE (animateur SAGE a priori) dans les MISEN, et plus particulièrement dans les MISEN élargies mises en place en 2011 qui ont vocation à associer des acteurs locaux.**

**Marc Hoeltzel indique qu'un cadrage pourrait être fait en Commission Administrative de Bassin (CAB).**

Daniel Dietmann souhaite que ce cadrage soit transmis pour information au Conseil National de l'Eau (CNE).

c) Association des CLE au Secrétariat Technique de Bassin (STB)

**Deux représentants de CLE seront associés dès novembre 2015 au Secrétariat Technique du Comité de Bassin (STB), instance technique du Comité de bassin.**

**Camille Barthe, animateur du SAGE bassin ferrifère et Emmanuelle Siry, animatrice du SAGE Giessen-Lièpvrette sont volontaires pour participer au STB.**

d) Améliorer la connaissance mutuelle des CLE et du Comité de bassin

Maryvonne Buchert et Monique Jung approuvent les propositions faites. Elles insistent sur la nécessité de travailler de concert, de faire converger les données.

Marc Hoeltzel souligne que les échanges entre les CLE et le Comité de bassin permettront de mieux communiquer sur les SAGE, sur leur plus-value.

**Un groupe de travail est mis en place pour définir les modalités d'échange entre les CLE et le Comité de bassin** (formalisation d'une convention, présentation de l'avancement et des résultats des SAGE en Comité de bassin, ...).

Le groupe de travail fera des propositions qui seront ensuite soumises aux animateurs SAGE, aux présidents de CLE et à la commission Planification du Comité de bassin.

**Nicolas Faessel (animateur du SAGE Largue), Delphine Rousset (animatrice du SAGE III-Nappe-Rhin) et Juliette Cuny (animatrice du SAGE Nappe des Grès du Trias Inférieur) sont volontaires pour participer à ce groupe de travail.**

#### 4. Mise en place d'un label « SAGE »

Stéphanie Griès présente le projet de « label SAGE ». Le « label SAGE » est un outil de communication pour distinguer des actions opérationnelles locales qui participent à l'atteinte des objectifs du SAGE. L'objectif est de montrer et de favoriser le lien entre le SAGE/la CLE et les actions/acteurs opérationnels.

La CLE est au centre du dispositif : elle définit les conditions et les modalités d'attribution et de communication du label. Un cadrage global au niveau bassin Rhin-Meuse est défini dans une charte qui sera signée par les CLE et par l'AERM.

**Les présidents de CLE valident le principe de la mise en place d'un label « SAGE ».** La mise en œuvre effective du label « SAGE » sur la base d'une présentation en Conseil d'Administration de l'Agence et en CLE, commencera en 2016 pour les SAGE en phase de mise en œuvre.

Les présidents de CLE soulignent l'intérêt de la démarche et la nécessité de constituer des réseaux d'acteurs pour échanger et capitaliser les résultats des bonnes (et mauvaises) expériences.

Marc Hoeltzel souligne que le label « SAGE » permettra de communiquer sur les SAGE, sur leur plus-value.

Jean-Marc Riebel met en avant le principe « gagnant-gagnant » du label, pour les CLE et pour l'AERM, en montrant la cohérence des actions engagées. Il estime qu'à terme une bonification des subventions serait nécessaire pour être plus incitatif.

Marc Hoeltzel répond que les projets susceptibles d'être labellisés peuvent correspondre à des projets aidés à un taux maximum de 80 % par l'Agence de l'eau (actions collectives, actions prioritaires, ...).

Daniel Dietmann se demande quel est l'intérêt d'être dans un SAGE pour un porteur de projet dont l'action est inscrite au PAOT. Il estime qu'une bonification même petite, donnerait à certains territoires l'envie de faire un SAGE.

Katia Schmitzberger précise que la participation des CLE à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions prioritaires bonifiées (le PAOT), valorisera le rôle de la CLE.

Philippe Goetghebeur indique qu'au-delà du label « SAGE », il est nécessaire de mettre en avant le rôle des CLE dans l'émergence et le montage de dossiers complexes, globaux (ex opérations globales à l'échelle d'un bassin versant) qui entraînent des économies d'échelle pour les collectivités et peuvent aboutir à des valorisations financières (exemple de l'appel à projet « collectivité et captages » avec des financements d'actions à 100%), ou économiques (mise en place de filières liées à l'eau).

Par ailleurs, l'AERM souhaite améliorer la communication faite sur les SAGE (mise en ligne de données sur les SAGE, articles sur les SAGE, ...). Les CLE sont invitées à faire remonter les documents et autres éléments de communication les concernant.

Monique Jung indique que le label « SAGE » a été présenté au bureau de la CLE du SAGE III-Nappe-Rhin. Elle suggère de s'inspirer de la méthodologie de travail mise en place dans le cadre du label « commune nature » en Alsace. La mise en place d'un réseau d'acteurs de communes fonctionne bien. Des mises en commun de moyens peuvent également être imaginées.

Marc Hoeltzel souligne qu'un bilan pourrait être fait pour montrer si davantage d'actions exemplaires, donc bonifiées, sont mises en place sur le territoire d'un SAGE.

Jean-Bernard Martin indique que les actions exemplaires/prioritaires ne sont pas toujours faciles à réaliser, en prenant l'exemple de la découverte d'un cours d'eau busé en milieu urbain par exemple. Il s'interroge de l'impact sur les financements de la réalisation partielle d'une action prioritaire.

Philippe Goetghebeur répond que le contexte, les difficultés et les contraintes doivent être pris en compte.

Anne-Sophie Petitdidier présente l'avancement du travail réalisé par l'Agence de communication prestataire de l'AERM, pour la définition d'un visuel pour le label SAGE. Ce travail n'est pas encore finalisé.

Delphine Rousset indique que les animateurs de SAGE avaient notamment suggéré de donner un « effet tampon » au visuel.

Maryvonne Buchert précise qu'il est difficile d'avoir l'unanimité dans le choix d'un visuel ou d'un logo.

Le travail finalisé sera présenté et fourni aux CLE en 2016.

## **5. Conclusion**

Les présidents de CLE sont sollicités pour exprimer leurs besoins et leurs attentes, au-delà des points examinés, pour les futures réunions en 2016.

Marc Hoeltzel souhaite que la prochaine réunion des présidents de CLE laisse une place importante aux retours d'expérience des CLE, par thématique par exemple.

Maryvonne Buchert et Daniel Dietmann indiquent que le volet économique est important à prendre en compte, que les initiatives pour la dynamisation économique du territoire de l'eau sont à développer.

Jean-Marc Riebel propose que les CLE partagent leurs « doctrines » sur les zones humides (mesures compensatoires).

Philippe Goetghebeur suggère que les CLE soient associées au groupe SDAGE « eau nature et biodiversité » qui va élaborer un guide sur cette thématique.

**Messieurs Dietmann et Grappe se feront les rapporteurs des conclusions et du déroulé de la réunion au prochain Comité de bassin du 27 novembre. Monique Jung pourra également compléter en séance si nécessaire.**

Marc Hoeltzel remercie l'ensemble des participants. Il indique que les pistes validées aujourd'hui doivent se mettre en place rapidement, notamment le travail de fond sur le lien CLE / Comité de bassin.

Il acte la validation de la feuille de route pour la mise en place du label « SAGE ».